

PRIOR

1200
5.7.23-14

BELGIQUE
E L G E
€ 8,48
PRIOR

WOLUWE ST-LAMBERTUSSTR
WOLUWE RUE SAINT LAMBERT

Woluwe-Saint Lambert
Sint-Lambrechts-Woluwe
Le : 06.07.2023
De : 10096

PATRICK LAMBERT - SECRETAIRE COMMUNAL
COMMUNE DE WOLUWE-ST-LAMBERT
AVENUE PAUL HYMANS 2
1200 BRUXELLES



010541288500452621 220 348 478 602



RP AR

AANGETEKENDE ZENDING | RECOMMANDÉ | EINSCHREIBESENDUNG

1

Nom : MATGEEN

Prénom : GREGORY

Numéro national : 83.05.18 - 127.44

Adresse : AV. DES DIX ARPENTS 82, 1200 BRUXELLES

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) ¹

MANDATS

- ECHEVIN (COMMUNE DE WOLuwe-ST-LAMBERT)
- MEMBRE EFFECTIF (CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT)
- MEMBRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE (VIVAQUA)

FONCTIONS

- SECRETAIRE D'ADMINISTRATION
(COMMUNE DE SCHARBEERK)
→ en congé politique à temps plein

FONCTIONS DERIVEES

¹ y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er} 5, et les rémunérations 6 perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) 7 pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration 8

| RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 ^{ème} tiret | MONTANTS |
|---------------------------------------------------------|----------|
| • SECRÉTAIRE D'ADMINISTRATION | / |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b) | MONTANTS |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

Fait à Nolue - St-Lambert le 3 juillet 2023

Nombre d'annexes : 4

Signature



⁵ Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus

⁷ autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

⁸ Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;

- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.